



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 63337

Texte de la question

M. Daniel Spagnou alerte M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les conditions d'emprisonnement d'un réalisateur arrêté au Tibet le 26 mars 2008. Ce réalisateur tibétain a été inculpé au motif "d'incitation au séparatisme et à l'espionnage", à la suite d'un film contenant de nombreux entretiens avec de simples Tibétains. Ce procès devrait se dérouler à huis clos, dans le flou le plus total. C'est pourquoi un dialogue avec les autorités chinoises est nécessaire afin de demander des informations complètes sur le procès de l'intéressé, en particulier les chefs d'accusation à son encontre et l'état d'avancement du procès ainsi qu'obtenir l'autorisation d'envoyer des observateurs à son procès, pour s'assurer que ce réalisateur bénéficie d'un procès équitable, en l'autorisant à bénéficier d'un avocat de son libre choix.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères et européennes remercie l'honorable parlementaire pour la question écrite concernant un réalisateur tibétain arrêté le 26 mars 2008. Compte tenu des informations contenues dans le texte de cette question, il s'agit vraisemblablement de M. Dhondup Wangchen dont le cas préoccupe la France tout comme l'ensemble de ses partenaires européens. M. Dhondup Wangchen est bien connu des services du ministère des affaires étrangères et européennes et sa situation est suivie avec attention depuis son arrestation. Selon les informations portées à notre connaissance, il serait prisonnier à Xining dans la province du Qinghai. Son procès aurait débuté et se serait déroulé à huis clos au début du mois de novembre. La France et ses partenaires européens ont demandé aux autorités chinoises des précisions sur la situation de M. Dhondup Wangchen et appelé la Chine à sa libération. Ces messages sont délivrés lors du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, dont la dernière session a eu lieu récemment à Pékin. Nous faisons part, dans ce cadre, de nos préoccupations s'agissant de la situation générale en Chine et, particulièrement au Tibet, et soulevons les cas individuels pour lesquels nous ne disposons pas d'informations précises. La France continuera d'agir en liaison avec ses partenaires européens pour le respect des droits de l'homme et pour la défense de la liberté d'expression et de conviction.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Spagnou](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63337

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10517

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 11968